



ADVENIAT REGNUM TUUM
Nous nous reconnaissons comme notre
Souverain Seigneur et Maître et comme
Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

M. Bourgeois, candidat des F. M., est élu président provisoire de la Chambre.

Le séjour de M. Loubet à Montélimar a été une ovation continue au Président de la République qui s'est d'ailleurs montré enchanté.

La paix serait signée entre les Anglais et les Boers : On ignore le détail des conditions.

M. Bourgeois président

L'élection de M. Bourgeois à la présidence provisoire de la Chambre va faire pousser des châteaux de joie à tous les organes du bloc maçonnique.

Mais cette allégresse sera plus bruyante que réelle. Il y aura du tapage dans ce triomphe. Tout le monde sait, en effet, que le succès de M. Bourgeois ne peut être attribué qu'en partie aux idées qu'il représente ou qu'on lui prête.

Certains nombre de voix sont allées à lui à cause de sa situation d'homme politique très en vue, à cause des fonctions et missions importantes qu'il a remplies et, convenons-en, en raison aussi des nombreuses sympathies personnelles qu'il a su se concilier par un commerce aimable et par une extrême servilité.

La preuve que c'est moins l'idée que la personne qui triomphe en M. Bourgeois se trouve en ceci : c'est que les radicaux-socialistes n'ont pas osé proposer la candidature de l'homme qui représente bien plus fidèlement et avec plus d'autorité leurs doctrines.

Cet homme est M. Brisson.

Sur ce nom peu sympathique mais qui est tout un programme, c'est ce programme qui aurait triomphé, et l'on est sûr que, tirant des batteries d'allégresse dans toutes les Loges de France.

Avec le Fr. Brisson il n'y aurait pas eu d'équivoque possible.

En décidant leur funèbre porte-drapeau à s'effacer devant M. Bourgeois, les radicaux-socialistes ont réussi à créer cette bienheureuse équivoque qui leur a si souvent servi à être la force quand ils n'étaient pas le nombre.

Ils ont été ingrats mais habiles.

Ce serait donc exagérer que de tirer de cette élection des indications précises et définitives sur l'orientation probable de la nouvelle Chambre.

Et nous espérons que M. Loubet, appelé à succéder à un nouveau Cabinet, saura faire le départ nécessaire entre ce que le succès de M. Bourgeois a de personnel et ce qu'il a de politique.

PETIT CALENDRIER

Mardi 3. - Sainte Catherine. - Ador. - Cant. - Soleil : lever à h. 02, coucher 7 h. 54. - Lune : lever 7 h. 09 m., coucher 4 h. 29 m.

FEUILLETON N° 30

L'ABBÉ MARCEL

PAR
RAOUL DE NAVERY

- Eh bien! non! franchement, la forme dont ils enveloppent leurs idées est magnifique; et je vous permettrais d'admirer la forme.

- C'est déjà quelque chose. Vous êtes en voie de concessions.

- Vous rappelez-vous, monsieur le comte, m'avoir jamais demandé une pensée là-dessus?

- C'est vrai! Il y a des mots qui sont des épouvantails; celui de religion, par exemple!

- Encore une erreur! Tenez, secourrez les pauvres, simez un ange comme votre Blandine, respectez l'innocence de son âme comme vous le faites sans que nul vous l'ait conseillé, être bienveillant pour un vieillard comme moi... simez Dieu qui vous a donné Blandine, des amis, une rare intelligence et un excellent cœur, voilà toute la religion, et la meilleure!

- Vous voilà lancé! dit-il de gentilhomme; sans doute, au premier moment cela ne paraît pas difficile; mais dès que vous aurez gagné quelque chose sur moi, vous augmenterez vos prétentions, et Dieu seul sait ce

PARIS, VIII^e,
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 614,36 - 624,45

CHAMBRE des Députés

Avant la séance

Les députés des quatre groupes de gauche, réunis dimanche matin, après avoir renoncé à la candidature de M. Trouillot, ont choisi comme candidats à la vice-présidence M. Maurice Faure, vice-président sortant, radical-socialiste, et M. Étienne, ministre, du groupe de l'Union démocratique.

Le groupe progressiste a décidé de présenter pour l'un des deux sièges de vice-président, M. Guillaun, un de ses membres, et d'accepter M. Maurice Faure pour l'autre siège.

L'affluence est énorme à la Chambre, tant du côté des députés que du côté du public. Il y aura bien peu d'absents parmi les députés, et le scrutin pour l'élection présidentielle atteindra un chiffre très élevé, bien près du maximum.

Les tribunes du public sont littéralement envahies par les spectateurs avides d'assister à cette première séance. De même dans la salle des Pas-Perdus, il y a foule.

L'entrée du bureau d'âge s'est faite suivant l'usage, sans une double haie de soldats, appartenant à la garde républicaine.

Dernière les cordons de troupes on se pressait pour voir passer le doyen d'âge et les six plus jeunes membres qui l'assistant comme secrétaires.

LA SÉANCE

A deux heures précises, M. Rauline, doyen d'âge, qui, aux termes du règlement, préside la séance d'ouverture, prend place au fauteuil. Des applaudissements unanimes saluent son entrée. L'assistance est fort nombreuse, les députés sont à peu près tous à leur banc.

M. Paul Deschanel est à son banc, au centre, à côté de M. Cocheray. M. Léon Bourgeois est à sa place habituelle, à gauche, entre M. Mollard et M. Hubbard.

M. Maurice Faure, M. Étienne, MM. Maunier, Deschanel, de Lassens, Mougeot prennent place à leurs sièges de député.

A côté de M. Rauline, au banc des secrétaires, prennent place les plus jeunes députés, ce sont : MM. Paul Truy, Pierre Dupuy, Stanislas Coste, Durruti, baron Doré, Boyal, Louis fort jeune, leur présence au bureau est saluée par des applaudissements.

M. Rauline prononce d'une voix claire le discours suivant :

Discours de M. Rauline
doyen d'âge

Mes chers collègues,

Bien que le privilège de l'âge n'ait rien d'enviable, je me félicite de le détenir aujourd'hui, puisqu'il me permet, au début de cette législature, de souhaiter à mes collègues, anciens et nouveaux, la bienvenue dans cette assemblée. (Applaudissements à droite et à gauche.)

Notre sort est d'une lutte qui a été épineuse, et qui a mis aux prises des passions violemment surexcitées. Je ne parle pas pour moi, puisque mes concitoyens ont fait à mes quatre-vingts ans, l'insigne faveur de m'imposer aucun concurrent; mais, ce n'est pas en spéculant insensément que j'ai assisté au labeur des autres, et j'ai n'importe de quel éprouvé que vous avez dû subir.

J'ai la ferme conviction, mes chers collègues, en formulant ces vœux, d'être l'interprète fidèle de la conscience publique.

Par cela même que nous sommes chargés de gérer les affaires du pays, nous lui devons l'exemple et le bénéfice de l'apaisement (très bien). Il convient à ses intérêts, comme il convient à notre honneur, que la représentation nationale soit une école de liberté, de justice et de paix.

Nous n'en travaillons que plus efficacement nos réformes que le pays attend. Nous réussissons ainsi à prévenir les déceptions amères et irritées, qui suivent trop souvent les grandes constitutions dictatoriales. Nous confirmerons enfin la confiance que nos électeurs ont mise en nous, en leur donnant le spectacle reconfortant de délibérations sérieuses, pacifiques et fécondes. (Applaudissements.)

Et mes chers collègues, je vaudrais me de les oublier (très bien) que les protestations à gauche) il n'y a pas de vainqueurs et le couronnement de la victoire, c'est la paix (Vazelle) : A condition que les vaincus s'inclinent). Il n'est ni bon, ni juste, d'apporier, au sein de la représentation nationale, les animosités du champ de bataille.

Nous représentons sans doute des opinions différentes, mais nous sommes tous d'un même être. Le suffrage universel qui est notre maître à tous, nous a choisis comme il le voulait, et la paix que je réclame de vous en son nom, n'est que l'hommage

obligatoire que nous devons à la liberté souveraine de ses choix. (Très bien.)

Tel est, mes chers collègues, mon vœu le plus cher, et tel est aussi mon espoir; j'ai pensé que je ne pouvais inaugurer la carrière qui s'ouvre devant nous par un langage qui répondit mieux aux besoins du pays, et fut, par cela même, plus conforme à nos devoirs.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas jeter un voile de tristesse sur notre première séance, mais vous ne me pardonnerez de ne pas exprimer le sentiment qui est au fond de tous les cœurs.

Il y a peu de jours, une de nos colonies les plus anciennes et d'autant plus chère qu'elle est peuplée de familles françaises, la Martinique, a été cruellement éprouvée par le plus effroyable des catastrophes. (Applaudissements.)

En nom de la Chambre, j'adresse à cette population si terriblement frappée, l'hommage de notre sympathie et de notre douleur.

L'élection du président provisoire

Il est ensuite procédé au tirage au sort des dix-huit scrutateurs à pour le dépouillement du scrutin pour l'élection du président provisoire.

M. Druas demande que le scrutin ait lieu avec appel nominal.

Il a lieu d'habitude au scrutin public à la tribune, chaque député mettant son bulletin dans l'urne. Le scrutin public avec appel nominal exige que chaque député ne vote à la tribune qu'après l'appel de son nom. On évite ainsi les doubles votes qui pourraient être admis par erreur. La Chambre décide à mains levées, à peu près à l'unanimité, l'appel nominal.

Le scrutin, ouvert à deux heures quarante, dure environ une heure.

Il est ensuite procédé au contre-appel. MM. Deschanel et Léon Bourgeois qui avaient voté la première fois déposent leur bulletin.

A 3 h. 55 le scrutin est clos, l'urne est arrêtée.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux vice-présidents. Ce scrutin ouvert à 4 h est clos à 4 h 45.

M. Rauline proclame les résultats du scrutin pour :

L'élection du président provisoire.
Voix : 573. Blancs ou nuls : 2. Suffrages exprimés : 571. Majorité absolue : 288.

MM. Bourgeois 309 voix
Deschanel 267

M. Rauline. — Je proclame M. Bourgeois président provisoire.

A gauche : Vive la République ! L'extrême-gauche trépigne de joie et traduit son contentement par des cris à bas la calotte et vive Bourgeois !

M. Barry prononce quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. Barry grimpe sur son banc et crie à tue-tête : A bas la Franc-Maçonnerie ! Vive le Roi !

La séance est suspendue au milieu d'une vive agitation pendant que l'on dépouille le scrutin pour les vice-présidents.

La séance est reprise à 5 h 25. M. Rauline fait connaître les résultats du vote pour :

Les deux vice-présidents provisoires
Sont élus : MM. Étienne, 292 voix ; Maurice Faure, 281 voix.

Ont obtenu : MM. Guillaun, 241 voix ; Gauthier de Lagny, 157 voix.

La gauche applaudit et crie : Vive la République !

M. Millière. — Qu'est-ce que la République a à voir là-dessus? (Bruit.)

M. Rauline. — Je prie M. Bourgeois de prendre place au fauteuil qu'appelle la confiance de la Chambre.

M. Bourgeois monte au fauteuil, serre la main de M. Rauline et s'installe.

Il remercie ses collègues, exprime le vœu qu'on aborde les grands problèmes politiques : il faut résister plus de justice.

M. Bourgeois. — Nous consacrerons tous nos efforts à cette œuvre en nous montrant implacables pour la corruption et le fraude.

M. Bled et au sauvetage des Humbert. M. Baudry-d'Asson interromp à son tour.

M. Bourgeois. — Nous consacrerons tous nos efforts à cette œuvre en nous montrant implacables pour la corruption et le fraude. (Applaudissements à gauche.) Il faut respecter le suffrage universel.

Le Fr. Bourgeois n'a pas les secrétaires de continuer leur concours au bureau provisoire; il termine par une allusion au voyage de M. Loubet en Russie et à la catastrophe de La Martinique, il lit les adresses de sympathie reçues de propos des pays étrangers.

La catastrophe de la Martinique
La séance levée en signe de deuil
Le Président donne lecture de l'ordre du jour suivant déposé par M. Décaud-Ribard :

La Chambre s'associe aux paroles de son président, envoie à la population Martiniquaise l'assurance de son fraternel dévouement.

En témoignage de la sollicitude de la mère-patrie pour ses enfants si durement éprouvés, elle décide de lever sa séance en signe de deuil et ordonne l'affichage public de cet ordre du jour dans toutes les communes des Antilles françaises.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. (Applaudissements.)

La séance est levée en signe de deuil à 5 h. 3/4.

Aujourd'hui, lundi, à 2 heures, réunion dans les bureaux pour l'examen des dossiers électoraux.

Mardi, à 2 heures, réunion dans les bureaux. A 4 heures, séance publique.

A PROPOS DE ROCHAMBEAU

Les états de services d'un brigadier des armées du Roi — Une lettre de Douai — Un fil illustre — Défenseur de St-Pierre de la Martinique — Leipzig.

Nous avons donné, dans un de nos derniers numéros, quelques notes sur le maréchal de Rochambeau dont le statue a été inaugurée à Washington le 24 mai.

On ne lira peut-être pas sans intérêt de nouveaux détails que nous avons recueillis sur le héros et sur son fils; celui-ci, on le sait, épousa Éléonore de Harville, fille du seigneur de Villiers-au-Tortre (Nord).

M. Édouard Gachot vient de publier dans les *Annales* deux lettres inédites de Rochambeau, l'une datée de Dusseldorf, 1^{er} novembre 1793, l'autre de Douai, 20 décembre 1790.

La lettre de Dusseldorf est adressée au maréchal de Belle-Isle. Rochambeau, brigadier des armées du roi depuis longtemps, sollicite le grade de maréchal de camp et rappelle les titres qui lui permettent d'espérer la récompense de ses services.

Il énumère les combats auxquels il a pris part : Crevelt, Lawfeld, Mindou, Corbach, Halberstadt, Giphorn, Dusseldorf, Hannau, Saxenhausen, et ajoute :

J'ai reçu, sous les yeux du roi, à Lawfeld, à la tête du régiment de la Marche, deux blessures considérables. Je suis à ma troisième, ce qui, Dieu merci, ne m'a pas empêché de continuer le service d'un bon nombre d'années.

Le baron de Voignon, premier brigadier de l'infanterie, commandant la brigade d'Alsace, à la bataille de Lawfeld, est le beau-frère de l'infanterie. A la même M. de Louvain, mon cadet de colonel, et mon ancien brigadier était resté malade à Dusseldorf, les brigades d'Alsace et d'Alsace en ont fait les grands frais.

En 1790, Rochambeau fut à la tête de l'armée du Nord et menaça la Belgique, alors province Autrichienne. Ses soldats, excités par les clubs, sont sur le point de s'insurger. Il leur écrit :

Mes enfants, nous sommes tous égaux aux yeux de Dieu et de la loi; mais voyez un vieux général de cinquante ans de services, soldat comme vous qui a vu les deux mondes; il n'a pu de sa vie se faire un seul acte de mégarde; si nous ne sommes que des soldats, nous ne sommes que des soldats et nous nous en tenons.

Les officiers doivent être au milieu de leurs soldats comme des pères dans leur famille, punir avec fermeté tous ceux qui manquent aux obligations militaires, et les récompenser de leurs services distingués. Ils doivent leur distinguer par leur conduite et leur valeur.

Si j'ai eu quelques succès à la guerre avec vous, mes enfants, je reconnais hautement que c'est à votre discipline et à votre courage que je suis dû et si la Providence, comme je l'espère, nous en réserve encore contre les ennemis de l'État, nous ne pourrions y parvenir que par les mêmes moyens.

A cet appel, la discipline fut respectée, les désertions cessèrent et dans l'armée, dit M. Gachot, aristocrates et républicains se préparèrent à boucher, de leurs poitrines, la trouée par où l'étranger pouvait pénétrer en France.

Que devint le vicomte Donatien de Rochambeau ?

Nous avons vu qu'il suivit son père en Amérique.

En 1793, avec une poignée de braves, il défendit héroïquement la Martinique contre l'Anglais et soutint un siège glorieux de quarante-neuf jours en cette ville de Saint-Pierre qui vient d'être ensevelie.

Les commissaires députés le firent arrêter.

Le pauvre enfant n'avait aucune illusion; mais elle ne voulait pas détruire la confiance de son grand-père. Elle faisait donc de la coquette, comme disait le comte, elle n'avait jamais tant parlé chiffons que depuis qu'elle possédait un linéaire. Un matin Blandine s'approche de la comtesse d'une façon si câline, que celle-ci vit bien qu'elle voulait lui demander quelque chose.

— Je suis très pâle, dit la jeune fille, et rien n'y fait; j'ai couru dans le jardin, et le sang a peut-être de mes pâles veines n'est pas remonté à mon visage; je me suis frappé les jambes avec mon couteau de poche et ça n'a rien fait.

— Vous avez un excellent médecin.

— Mais je fais des cures, Mathieu est guéri.

— A ce compte, Simon l'est aussi, car il a près de lui Marianne et son enfant! Vous êtes bien, mon cher abbé, le meilleur médecin que j'aie eue.

— Abi madame, reprit Blandine, faites venir un peu de rouge, afin que mon pauvre grand-père ne soit pas alarmé... Si quelque chose de ce genre vous vient en tête, n'allez pas vous en mêler.

— Héroïque fille! dit la comtesse, elle change tout en vertu, même les défauts des autres femmes.

— Vous sentez-vous ?
— Je ferai ce que vous voudrez, mais cela m'arrête.

À Saint-Domingue où il lutta encore contre les Anglais : il put se justifier.

Au bout de quatre ans, il reprit du service sous Napoléon. Il revint à Saint-Domingue, où il commanda en chef à la mort de Leclerc.

Prisonnier des Anglais, il fut échangé en 1802, dans la campagne qui suivit la retraite de Russie, il prit part à quatre batailles.

Il mourut à la terrible journée de Leipzig.

LA CONVENTION DES SUCRES

Les industriels austro-hongrois. — Demande de révision

Vienne. — L'Union centrale de l'industrie du sucre de betteraves dans la monarchie austro-hongroise a tenu hier une assemblée générale. Elle a voté à l'unanimité une résolution par laquelle elle demande que les décisions de la Conférence de Bruxelles soient complétées ou modifiées sur les points suivants :

1. Les Etats signataires de la convention et exportateurs de sucres de betterave doivent, pendant les campagnes prochaines, limiter leur exportation de façon proportionnellement égale, dans la mesure où cela est nécessaire pour qu'un commencement de septembre 1903 les stocks de sucre dans le monde atteignent un niveau normal.

2. La Russie doit de même s'engager à la production de quantités définies pour l'exportation.

3. Le surplus doit être fixé à 10 francs au minimum.

4. Les Indes Orientales et les colonies autonomes de la Grande Bretagne doivent, dans la ratification de la convention, faire acte d'unité et participer à la conclusion du traité.

5. Égard à ses conséquences incalculables la convention, telle qu'elle est adoptée pour une période de trois années, n'est pas une façon générale, une révision du texte tout entier de la convention sera entreprise; elle est nécessaire par le fait que certains points de détail prêtent à des interprétations diverses.

A propos de l'affaire Humbert

L'ENFANT MYSTÉRIEUR

L'un des journaux illois qui ont donné sur cet incident les informations que contiennent ces lignes et réservés notre numéro d'hier, recueille ces renseignements dans les termes suivants :

« Nous tenons d'une personne fort bien placée pour savoir à quoi s'en tenir sur les faits qui ont couru autour de la dénonciation à Asco d'un enfant de Marie Duergnac, qu'il n'y a rien de vrai dans toute cette histoire. Ni à Asco, ni dans les environs on ne connaît d'enfant sur l'origine duquel plane un quelconque mystère. Ajoutons que nous sommes en mesure de vous annoncer (sic) qu'Asco n'a conclu que ce soit dans ce sens à M. Delachèrie. »

C'est jour de festival et de tir à la cible. Depuis le matin les musiques et les sapeurs-pompiers traversent la ville et jettent une animation inaccoutumée. Les musiciens de ce genre à l'endroit désigné pour la revue.

Une compagnie de sapeurs-pompiers est là attendant le moment de défilé. Sur le trottoir, sous la surveillance de religieuses, qui ont voulu leur procurer un moment de distraction, un groupe de petites orphelines regardent les beaux uniformes et admirent les bandolères, les drapeaux.

« Dites donc lieutenant, fait tout à coup le sergent-major, qu'est-ce que c'est que ces petits bonnets ? »

« Ce sont de pauvres orphelines que les bonnes sœurs recueillent et éduquent. »

« Ça est bien beau, les sœurs ont joliment du mérite. Et dire qu'on voudrait les cacher à ces enfants ! »

« Tiens, dis aussitôt le sous-lieutenant, je donne vingt sous. »

« En voir vingt autres ajoute le lieutenant. — Et toute la compagnie jusqu'au dernier pompier y va de son obole. »

Tres poliment, la main pleine de gros sous, le sergent-major va demander à la sœur la permission pour les pompiers, de donner le dimanche aux enfants. Joyusement émue, la bonne sœur donne toutes les autorisations et le brave sergent-major remet à chacune des orphelines le dimanche et son nom de pompier et ce avec une satisfaction telle qu'il lui en a cependant vu de toutes les couleurs ! Il en a les larmes aux yeux.

Nous aurions pu citer des noms, les braves pompiers, aussi modestes qu'ils sont braves, en auraient dit maris; mais il aurait été vraiment dommage de ne pas faire con-

naître l'initiative de ces braves gens, de ces grands cœurs, souhaitons pour la joie des pauvres petites orphelines, qu'ils trouvent souvent des imitateurs.

CONCLUSION DE LA PAIX

Lord Kitchener a télégraphié de Prétoria à Londres les dépêches suivantes :

Il est décidé que les représentants boers viendront ici, immédiatement ainsi que le haut commissaire de Johannesburg.

Je pense que les documents relatifs à la paix seront signés ce soir. J'ai reçu les documents des chefs boers disant qu'ils acceptent les conditions et sont prêts à signer.

Les trente et un documents contenant les conditions de la reddition des Boers, ont été signés ici ce soir par tous les représentants des Boers, lord Milner et moi.

M. Loubet A MONTEILMAR

Montélimar. — Le voyage depuis Paris jusqu'à Montélimar s'est effectué conformément à l'horaire précédemment indiqué. A l'arrivée à Montélimar, à 8 heures du matin, aucun incident ne s'est produit.

M. Loubet reçoit dans le salon de réception les compliments des autorités; il décroche le Maire de la ville.

Dans la cour de la gare a lieu la remise des décorations militaires; puis M. Loubet se rend à la Mairie.

Sur tout le parcours se presse une foule énorme, toutes les maisons sont pavées. Les acclamations redoublent à l'arrivée à la Mairie devant laquelle la musique de la Garde Républicaine, venue exprès pour les fêtes, joue la *Marseillaise*.

Dans le salon de réception, M. Loubet reçoit successivement les membres du comité de concours musical et des diverses sociétés; il décroche des palmes académiques, des croix du Mérite agricole, etc.

M. Loubet remonte en landau pour goûter sa maison.

Un banquet a eu lieu à midi trente aux Halles.

M. Loubet était venu à pied avec son équipement habituel, acclamé par la foule comble qui envahissait les trottoirs.

A une heure et demie, le maire, M. Gauthier, remercie M. Loubet, de retour de son long voyage de Russie, qui a roseré les liens unissant la France et la Russie, d'avoir affronté de nouvelles fatigues pour venir à Montélimar; il loue l'intérêt que M. Loubet porte au nom de la France, pour laquelle il cherche l'apaisement; il évoque son nom, l'honneur du président de la République; l'assistance applaudit.

M. Loubet prend ensuite la parole : « Je ne veux pas, dit-il, ni politique, ni économique, ni sociale, me mêler de ce qui est de la Russie; je suis venu à Montélimar sur l'appel que vous m'avez adressé, car j'ai jamais je n'ai fait répéter deux fois un semblable appel qui me cause le plus grand plaisir, aussi je me borne simplement, non pas pour vous éviter la critique de la presse, mais pour écouter mon cœur à porter un toast à Montélimar, à son maire, à sa municipalité qui se débattent avec tant d'énergie à ses intérêts au milieu des plus grandes difficultés qui se présentent même dans ce département à désirer d'apaisement. »

M. Loubet porte ensuite un toast au département de la Drôme, au Conseil général, au Préfet, au Président des sociétés musicales, M. Aimé Martin, dont, dit M. Loubet, je suis bien sûr, sans vouloir m'enorgueillir, j'ai été un peu le premier patron.

M. Loubet rappelle effectivement le rôle que joua M. Aimé Martin lorsqu'il l'appela comme chef de cabinet, alors qu'il était ministre des affaires publiques, en 1887.

Enfin, M. Loubet fait aux sociétés musicales, particulièrement à celle de St-Jah, l'issue du banquet, lors de la sortie des personnages officiels, le cheval d'un capitaine d'infanterie a trébuché et a fait le renverser; il a atterri, dans une sorte de gambade M. Roujon, directeur des Douanes, dans le bras du pantalon fut déchiré. M. Roujon ne paraît pas blessé, mais il s'éloigne en boitant.

M. Vidal, commissaire spécial de l'Elysée, a été également contusionné; il dut regagner son domicile; on croit néanmoins que

AH! LES BRAVES GENS

C'est jour de festival et de tir à la cible. Depuis le matin les musiques et les sapeurs-pompiers traversent la ville et jettent une animation inaccoutumée. Les musiciens de ce genre à l'endroit désigné pour la revue.

Une compagnie de sapeurs-pompiers est là attendant le moment de défilé. Sur le trottoir, sous la surveillance de religieuses, qui ont voulu leur procurer un moment de distraction, un groupe de petites orphelines regardent les beaux uniformes et admirent les bandolères, les drapeaux.

« Dites donc lieutenant, fait tout à coup le sergent-major, qu'est-ce que c'est que ces petits bonnets ? »

« Ce sont de pauvres orphelines que les bonnes sœurs rec